



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**LETTER OF INTEREST**  
**LETTRE D'INTÉRÊT**

<b>Title - Sujet</b> carbon dioxide gas (CO2)	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 39903-160374/A	<b>Date</b> 2015-11-17
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 39903-160374	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$\$HL-632-68402
<b>File No. - N° de dossier</b> hl632.39903-160374	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-12-08</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> J.L. LeGrow	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hl632
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-3524 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-5227
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY 59 CAMELOT DRIVE OTTAWA, ONTARIO K1A 0Y9	

Comments - Commentaires

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Issuing Office - Bureau de distribution  
Fuel & Construction Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7A2, Place du Portage, Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	59 CAMELOT DRIVE OTTAWA, ON. K1A 0Y9	I - 1	59 CAMELOT DRIVE OTTAWA, ON. K1A 0Y9



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	carbon dioxide gas (C02)	D - 1	I - 1	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	

:La présente lettre d'intérêt concerne la fourniture de gaz carbonique liquide. L'Agence canadienne d'inspection des aliments a besoin pour la fourniture de dioxyde de carbone, sur demande, afin de lutter contre l'éclatement de grippe aviaire à déclaration obligatoire dans des installations de production de volaille en peu partout au Canada. L'énoncé des travaux ci-joint décrit en détail les exigences. Ce service pourrait devoir être fourni dans plus de mille endroits partout au pays. L'industrie doit être en mesure de fournir le service, peu importe où un besoin se présente.

Cette lettre d'intérêt vise à obtenir les commentaires de l'industrie quant à la meilleure façon de procéder pour ce besoin. On demande à l'industrie de donner ses commentaires sur l'approche qu'elle propose pour combler ce besoin. Les commentaires sur la faisabilité, les préoccupations, etc. sont demandés.

Les présentations de l'industrie devraient traiter des éléments comme (1) l'approche nationale (la capacité de fournir des services à n'importe quel endroit partout au Canada), (2) la capacité de répondre de façon urgente aux besoins (de 2 à 3 heures), (3) la disponibilité pour répondre aux besoins 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et ce, tout de l'année, (4) la disponibilité immédiate du dioxyde de carbone dans les quantités suffisantes en fonction de la taille de l'installation affectée, (5) le coût approximatifs pour le dioxyde de carbone, le main-d'œuvre, l'équipement, etc. N'hésitez pas à fournir d'autres commentaires ou suggestions.

En nous fondant sur la réponse de l'industrie, nous passerons à la prochaine étape, qui consiste à préparer et à émettre une demande concurrentielle pour ce besoin. Nous espérons en apprendre davantage sur la capacité de l'industrie à remplir les exigences du besoin et les diverses conditions à respecter. Les intervenants de l'industrie qui ne croient pas pouvoir satisfaire à cette exigence sont invités à fournir des commentaires et des suggestions pour expliquer leurs raisons. Ces réponses nous aideront à déterminer comment procéder.

Cette lettre d'intérêt n'est pas une demande de soumissions. Aucun contrat ne sera attribué à la suite de la présente lettre d'intérêt. Toutefois, les renseignements, les suggestions et les approches fournis par l'industrie seront analysés et pourraient être utilisés lors d'une éventuelle demande concurrentielle.

Questions et observations doivent être adressées à:

J.L. LeGrow Chef D'Équipe D'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements, Secteur de la gestion de l'É  
approvisionnements commerciaux et alternatifs  
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers  
Portage III, 7A2, 11 rue Laurier  
Gatineau, QC K1A 0S6

Solicitation No. - N° de l'invitation

39903-160374/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

39903-160374

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hl632.39903-160374

Buyer ID - Id de l'acheteur

hl632

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

Téléphone (819) 956-3524 Télécopieur: (819) 956-5227

Courriel: [Joe.Legrow@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Joe.Legrow@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

---

## ÉNONCÉ DES TRAVAUX

### Titre :

Approvisionnement en gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour la destruction sans cruauté de volailles dans les poulaillers.

### Contexte :

L'ACIA se doit d'intervenir dans les situations d'urgence touchant la santé animale afin d'empêcher la propagation de maladies et, dans certains cas, d'éradiquer une maladie et des animaux infectés. Dans le cas de l'influenza aviaire (IA) à déclaration obligatoire chez la volaille, le gazage par CO<sub>2</sub> des oiseaux de l'ensemble du poulailler est nécessaire. Comme l'ACIA ne produit pas son propre CO<sub>2</sub>, l'Agence doit s'en procurer auprès d'un fournisseur privé. Dans le cadre d'interventions antérieures liées à l'IA à déclaration obligatoire (IADO-CB-2014 et IADO-ON-2015), le CO<sub>2</sub> avait été fourni selon les besoins au cours des interventions.

### Concepte D'Operations :

Le CO<sub>2</sub> liquide sera livré par camion-citerne à chaque poulailler aux fins d'élimination d'oiseaux. L'entrepreneur sera responsable de l'approvisionnement en CO<sub>2</sub> et de la livraison de celui-ci par camion au lieu d'élimination. Le CO<sub>2</sub> liquide sera injecté par une conduite d'alimentation souple dans une buse d'injection installée à l'intérieur du poulailler. La durée des injections sera déterminée par la quantité de CO<sub>2</sub> nécessaire pour détruire sans cruauté la volaille. L'ACIA sera responsable de l'exécution et de la préparation du site afin de permettre l'injection de CO<sub>2</sub>. Les membres du personnel de l'entrepreneur n'entreront en aucun temps dans le poulailler; toute tâche devant être exécutée à l'intérieur du poulailler relèvera de la responsabilité de l'ACIA.

Les chargements complets seront facturés par livraison. Les chargements partiels par remorque ne peuvent être retournés pour être crédités.

### Objectif(s) :

Approvisionner l'ACIA en CO<sub>2</sub> pour la destruction sans cruauté de volaille lors d'une intervention en cas d'urgence liée à l'IA à déclaration obligatoire.

### PORTÉE DES TRAVAUX :

L'entrepreneur fournira :

- le produit de CO<sub>2</sub> liquide;
- le camionneur et le transport vers chaque site;
- parce qu'il est impossible de prévoir le lieu d'une éclosion d'influenza aviaire, le CO<sub>2</sub> pourrait être livré partout au Canada, à tout moment de l'année, durant les fins de semaine ou les jours de semaine (c.-à-d. 24 h sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année).
- le matériel d'injection :
  - vanne de régulation de liquide dotée d'un circuit d'injection de gaz;
  - tuyau souple en acier inoxydable raccordé à un conduit de distribution;
- le technicien pour assembler et faire fonctionner le matériel sur place
- déplacement et de subsistance pour son personnel.

## Déplacement :

L'entrepreneur doit organiser son propre transport à destination et en provenance des établissements.

## NOTE :

Le personnel et le matériel sont assujettis à des protocoles de nettoyage, de désinfection et de biosécurité prescrits par l'ACIA, qui peuvent comprendre l'exigence selon laquelle le technicien de la société gazière doit porter un équipement de protection individuelle (EPI) tel que l'exige l'ACIA.

## Soutien de l'ACIA :

L'ACIA fournira, au besoin, des directives sur place selon les procédures décrites dans le CPM 10.2 Humane Destruction Avian: Whole Barn CO<sub>2</sub> Gassing (MPC 10.2 Destruction sans cruauté en cas d'influenza aviaire : gazage par CO<sub>2</sub> de l'ensemble du poulailler).

L'ACIA fournira :

- des appareils personnels de contrôle d'oxygène (O<sub>2</sub>) pour les personnes travaillant dans les poulaillers;
- le personnel requis pour installer le système d'injection dans le poulailler;
- le matériel d'injection – tuyaux et conduits de distribution et de poulailler;
- le personnel requis pour installer le tube de l'analyseur d'O<sub>2</sub> à l'intérieur du poulailler et installer une ligne à l'extérieur;
- un équipement de protection individuelle (EPI) pour tous les membres du personnel de l'entrepreneur qui sont présents sur le site;
- Désinfection du tuyau d'injection de l'entrepreneur et tout autre équipement jugé nécessaire par l'ACIA.